

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés au timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

21 Juin 1884.

BULLETIN

« La loi Ramollot ! » tel est le nom donné par les radicaux eux-mêmes à la loi sortie des votes de la Chambre républicaine et préparée par le trio républicain Laisant, Baillet et Campenon.

« La loi Ramollot n'aboutira pas », dit le Radical. C'est le sort le plus beau, le plus digne qu'elle puisse envier. L'ambassadeur d'Allemagne, qui assiste à toutes nos séances, a dû envoyer, l'autre soir, après avoir entendu le général Campenon, cette dépêche à M. de Bismark : « Dormez sur deux oreilles. Rien à craindre de Ramollot ».

Le moment est bien mal choisi pour affaiblir l'armée. Nous avons besoin de donner à notre force militaire toute la puissance dont elle est capable, puissance morale autant que puissance matérielle, car la seconde ne va pas sans la première et la puissance morale ne saurait exister dans une armée où le soldat ne respecterait pas l'officier.

Toutes les nations accroissent leurs armées et leur donnent un développement prodigieux. Un ancien professeur de l'École de Saint-Cyr, le colonel Hennebert, nous dit dans un livre récent, *l'Europe sous les armes* :

« Ce ne sont plus des armées, mais des nations armées qui, désormais, vont se rencontrer sur les champs de bataille de l'Europe.

La loi du 2 mars 1874 donne, en effet, à l'Allemagne, la faculté d'appeler, en cas de guerre, plus de six millions d'hommes.

La loi du 4^e janvier de cette même année 1874 permet à la Russie d'en armer près de treize millions.

Mais, laissons de côté ces multitudes invraisemblables et ne nous attachons qu'à

des chiffres de vrais combattants. Eh bien ! en cas de guerre, l'Allemagne peut disposer de trois millions huit cent soixante et onze mille hommes parfaitement instruits; la Russie, de deux millions cinq cent mille hommes également bien préparés.

La loi du 5 décembre 1868 ouvre à l'Autriche-Hongrie le moyen d'en avoir un million deux cent soixante-cinq mille, et les lois que le Parlement italien a votées en 1875, 1876 et 1882, assurent à l'Italie, en cas de guerre, une force de deux millions cinq cent soixante-dix mille hommes.

N'est-ce pas à faire frémir ? Quel fracas épouvantable le jour où ces masses immenses se mettront en mouvement !

« Supposons, dit le major allemand Von der Goltz, dans son ouvrage *la Nation armée*, supposons que toute l'armée allemande actuelle marche sur une seule route, par colonnes serrées, file sur file, pièce sur pièce, fourgon sur fourgon; le résultat en gros nous montrera que la dernière file pourra quitter Eydkuhnen, sur la frontière russe, juste au moment où la tête de colonne entrera à Mayence par la route de Francfort. La grande route du Rhin à la frontière russe serait totalement couverte de soldats, de voitures, de canons.

Si cette colonne défilait incessamment, nuit et jour, par une seule porte, la moitié du mois s'écoulerait avant qu'elle ait passé.

Allons-nous revenir aux temps barbares, alors que des peuples entiers, sortant des profondeurs de la Germanie, de la Russie ou de l'Asie, se précipitaient avec Timour ou Gengis-Khan sur les riches contrées de l'Occident ? Oui, nous reverrons ces invasions formidables, avec cette différence que toutes les forces de la civilisation sont mises à leur service. Télégraphes, téléphones, chemins de fer, canons, torpille et dynamite viennent centupler la force de ces millions d'hommes. On ne peut songer sans frémir aux chocs épouvantables de pareilles armées, aux ravages qu'exerceront leurs engins perfectionnés.

Chronique générale.

AU SÉNAT. — Le vote en seconde lecture du principe du divorce a rendu le Sénat égrillard. Nous ne conseillerions pas à une mère de mener sa fille écouter nos pères conscrits. En revanche, défunt Offenbach eût trouvé dans les discours de MM. Demole, Labiche, etc., sur l'adultère du mari même en dehors du domicile conjugal, des libretti tout préparés pour ses opérettes.

La foule est moins nombreuse cependant dans les tribunes, encore qu'on y cote pas mal de toilettes tapageuses et de chapeaux à trois étages, dont deux par parenthèse rehaussent les chignons de deux femmes de ministres. Le gouvernement va-t-il donc passer le premier de la théorie à la pratique ? On n'en serait pas autrement étonné.

La discussion des articles, malgré ses allures pornographiques, n'a rien de bien intéressant. Il se produit un peu pour le divorce au Sénat ce qui se produit à la Chambre pour les lois sur le recrutement. La soif d'une popularité malsaine a fait admettre ici et là des principes que l'on sait détestables, pernicieux pour le repos et la sécurité de la famille privée et de la grande famille française. On cherche à en atténuer les effets au moyen de réserves, de restrictions ilusoires et illogiques dans la rédaction des articles, et on n'aboutit dans l'une et l'autre Chambre qu'au chaos. Nous ne croyons pas d'ailleurs que la République ait trouvé souvent d'autres résultats à la suite de ses réformes financières et législatives.

A LA CHAMBRE. — On s'est occupé des crédits supplémentaires demandés pour le Tonkin. Ces crédits s'élèvent, on le sait, à 38 millions; une part est destinée aux dépenses du second semestre de 1884 et le reste à compenser l'insuffisance des 20 millions votés jadis pour le premier semestre, ainsi qu'à payer le remplacement du matériel em-

prunté aux arsenaux. La commission a formulé quelques timides réserves au sujet des dépenses engagées en dehors de la limite des crédits votés. En outre, sur la motion du rapporteur, la commission a décidé d'entendre le gouvernement au sujet de la rubrique *Avances au Tonkin*, sous laquelle il fait figurer la demande de crédits afin d'être renseignée sur les moyens par lesquels il sera possible d'obtenir le remboursement des sommes payées pour l'expédition.

C'est pousser un peu loin la fumisterie. La commission sait parfaitement que le gouvernement n'a jamais eu l'intention et n'aura jamais la possibilité de faire ce remboursement. Qu'on gaspille notre argent, sans même demander avis au Parlement, dans des aventures, c'est déjà dur; mais qu'on se moque de nous par dessus le marché, c'est trop !

Le gouvernement est beaucoup moins certain qu'il ne veut bien le dire du vote du Sénat au sujet de son projet de révision. La preuve en est que les ministériels se préparent toutes les portes de sortie qu'il est possible de découvrir.

Signalons aujourd'hui une de ces inventions. S'il arrivait par aventure que la Chambre ayant admis le projet du gouvernement, le Sénat, tout en admettant à son tour le principe de la révision limitée, n'acceptât que quelques-uns des points du projet gouvernemental adopté par la Chambre, la révision serait-elle impossible ou le congrès se réunirait-il pour examiner seulement les points sur lesquels la Chambre et le Sénat seraient d'accord ?

Gallien dit oui; Hippocrate dit non. Gallien est ministériel. Il trouve qu'on peut apporter des limites aux limites déjà fixées au congrès. Il n'y a pas de raison pour que cela finisse, et la question de la révision distance déjà de beaucoup, comme complications, la question romaine. Le fond de l'histoire, c'est que M. Ferry ne cherche dans la révision que la suppression de l'article 8 par l'intercalation de la

38 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

Première partie.

XII

Peu de jours après la fête donnée par M. Deline, Geneviève entra dans ma chambre, tenant en main un pli cacheté.

Elle me le remit. Je l'ouvris avec anxiété.

Cette lettre, datée de la préfecture, me menaçait d'une révocation, si je persistais à me faire gloire, aux yeux de tous, de mes sentiments cléricaux.

Puis, en serré dans ce pli, se trouvait un ordre superstitieux de ma classe les images

superstitieuses qui, en frappant les yeux des enfants, entretenaient l'erreur dans leur esprit.

Je restai confondu; et me laissant tomber sur une chaise, la tête dans les mains, je réfléchis longtemps... bien longtemps... me demandant, avec stupeur, quel mauvais rêve je faisais.

Comment, on m'ordonnait d'enlever les images superstitieuses ?

Et qu'appelaient-on images superstitieuses ?...

Était-ce celle de la Vierge immaculée ?...

Était-ce ce grand Christ, placé sur la muraille blanche de ma classe, et que je regardais lorsque le découragement m'envahissait ? Ce Christ qui m'enseignait la patience; ce Christ qui disait aux enfants :

« Écoutez votre maître : moi j'ai été obéissant jusqu'à la mort. »

Je n'en pouvais douter; ces images étaient prosrites par la missive préfectorale.

Je tremblais d'indignation.....

Je priais, et la folie des impiés m'apparaissait dans toute son horreur. Lorsqu'ils auront fauché toute croyance, brisé les antiques images, que rendront-ils à la France, ces hommes vraiment inspirés par le mal ? Sur les ruines de la foi, rien de bon ne peut naître. Dieu chassé, il reste Satan.

Le lendemain, dès l'arrivée de mes élèves, je les fis mettre à genoux pour la prière. Ils m'obéirent. Cependant, tout en prononçant les paroles du *Pater*, j'observais les yeux méchants de Pascal se dirigeant avec mépris sur la croix sainte. Il les relevait ensuite sur les miens d'un air de défi.

Je prévoyais quelque catastrophe. Je ne me trompais pas.

Dans la journée même son père me dénonça au

conseil municipal comme rebelle aux ordres préfectoraux. Il mit tout en œuvre pour me nuire, tout, jusqu'à la calomnie. Cette nature vindicative ne pouvait me pardonner d'avoir pris en main les intérêts de François. Pascal m'avait menacé de sa vengeance. Il tenait parole.

Il sut calomnier, frapper sans relâche; et, un matin, je reçus l'avis de ma révocation.

Avant de quitter les Platanes, je réunis encore une fois mes élèves, voulant leur dire adieu. Je n'oublierai jamais cette dernière classe : Les écoliers arrivaient les uns après les autres, se rangeaient en silence dans les bancs.

Du haut de ma chaire, je les regardais avec une émotion profonde. Pauvres enfants ! Que ne pouvaient-ils lire dans mon cœur : ils auraient vu combien il battait à la pensée de l'adieu.

Au moment du départ, j'aimais tout dans mon école, tout, jusqu'aux blanches murailles, jusqu'au tableau noir sur lequel je venais de tracer un dernier exemple. Par une fenêtre ouverte, un chèvrefeuille, apporté de Beauchêne, et qui maintenant enguirlandait la façade de ma maisonnette, envoyait, jusque dans la classe, ses branches odorantes. Voulait-elles aussi me dire adieu, ces pauvres fleurs, encore humides de la rosée du matin ?

De ma chaire, je voyais le Christ; et, regardant cette croix de bois noirci, je trouvais la force de

donner ma dernière leçon.

Mes élèves m'écoutaient attentivement. Ils essayaient, j'en suis sûr, de me faire oublier, par un redoublement d'attention, leurs négligences précédentes.

Je leur fis une dictée. Ma voix tremblait légèrement. Mes yeux se portaient sans cesse sur les aiguilles de l'horloge. Lentement elles avançaient sur le cadran, marquant dix heures... onze heures... puis enfin midi !

A cette vibration se mêla la cloche de l'église, tintant l'angelus.

Alors, très-ému, très-pâle, je me levai. Il se fit un grand silence. Seul Jean Pascal ricana, et murmurait à demi-voix, avec un méchant clignement des paupières :

— Enfin, nous allons être débarrassés du bigot !

Je feignis de ne pas l'entendre, et m'adressant à mes élèves, leur donnant un regard effectueux :

— Mes enfants, je vais vous quitter !... Puisse un autre maître vous porter le même intérêt... Adieu mes amis... adieu !

L'émotion me gagnait. Je repris pourtant d'une voix ferme :

— Avant de nous séparer, inclinons-nous une dernière fois devant le Christ, devant ce Jésus qu'on veut chasser de notre école. Priez-le pour votre maître; et moi, je lui demanderai de graver, dans vos âmes, les deux grands amours qui feront

clause qui interdit désormais la révision en ce qui concerne la forme du gouvernement. Or, si M. Ferry n'est pas honnête, il n'est pas non plus un naïf. Il sait parfaitement que cet article 8, supprimé par un congrès, peut être rétabli par un autre congrès. Donc, il s'acharne à sa clause restrictive; c'est qu'il y voit prétexte à baillonner quelque peu la liberté de la presse d'opposition. Il cherche une trique soit disant constitutionnelle pour doubler la trique administrative de ses Trémontels.

Il n'est pas besoin de vous dire que les membres de la droite ne sont pas dupes de ce jeu et qu'à la Chambre comme au Sénat ils repousseront cette révision limitée avec limites ou sans limites qui constitue un viol manifeste de la loi et une négation effrontée des droits du pays.

L'interpellation de M. Peyre sur l'interdiction des courses de taureaux à Nîmes est ajournée. M. Waldeck-Rousseau ayant fait prévenir le député du Gard qu'il était indisposé. Au reste il paraît qu'une transaction est intervenue et que les courses avec les taureaux emballados seront autorisées à la condition qu'il n'y aura jamais mort d'hommes ou d'animaux.

Comment prévient-on ces morts? On ne le dit pas. Au reste, ce n'est point là notre affaire. Nous nous bornerons à exprimer le vœu qu'en présence des questions graves soulevées on ne fasse pas perdre au parlement — qui ne demanderait peut-être pas mieux — son temps dans des discussions à propos de questions de clocher parfaitement secondaires.

Une autre chinoiserie soulevée par le projet de révision: Si le Sénat vote une résolution différente de celle de la Chambre, il n'y aura pas de congrès; mais si plus tard la Chambre actuelle ou la suivante adoptait purement et simplement une résolution conforme à celle du Sénat, y aurait-il lieu à congrès? Telle est la question qui se pose. Un certain nombre de sénateurs qui se préoccupent de cette éventualité veulent proposer d'ajouter à la résolution un article portant que celle-ci ne sera valable que pour une durée de trois mois.

Dans le conseil des ministres d'hier matin on s'est occupé de la révision. Il a été décidé que le gouvernement demanderait l'urgence. On pense que le débat s'ouvrira aujourd'hui samedi ou mardi prochain, selon que la discussion de la loi militaire sera terminée, avant ou après la première de ces dates.

Lundi sera réservé au débat sur l'interpellation Delafosse relative aux affaires d'Égypte, mais il est probable que ce débat sera prévenu par une déclaration que M. Jules Ferry se propose de faire au début de la séance, et par laquelle il annoncera à la Chambre la prochaine réunion de la conférence.

de vous des vaillants, des hommes d'honneur: L'amour de la vérité, l'amour de la justice.

Emus par la gravité de mes paroles, les enfants allaient tous s'agenouiller quand, soudainement, Jean Pascal se redressa, me regardant d'un air provocateur. Il ressemblait à un mauvais génie, à un véritable démon avec son front bas, ses yeux durs, ses lèvres grimaçantes.

— Moi! à genoux, cria-t-il, d'une voix vibrante; allons donc!... Tenez, voilà pour votre Dieu!

Son œil s'éclaira d'une lueur sinistre; et, cyniquement, du pouce et de l'index, le misérable, rendu fou par la haine, fruit de l'éducation paternelle, lança, à la face du Christ, une boulette de papier que, depuis un moment, il roulait entre ses doigts crispés.

L'outrage pénétra mon cœur, allumant dans mes veines une terrible colère.

— Sortez! m'écriai-je, sortez, misérable! Il me brava du regard.

Alors, fou, éperdu, je m'élançai sur le coupable, et le saisissant par le bras:

— A genoux! Pascal, demandez à Dieu pardon de cet outrage... A genoux!

Il se débattait en vain sous mon étreinte. Il poussait des cris de rage, l'écume lui venait aux lèvres.

De ma main crispée, je le courbais jusqu'à terre, répétant toujours:

On remarque que jamais il n'a été autant question dans la presse des dîners, déjeuners et fêtes de tous genres offerts aux gros bonnets du parlementarisme, tantôt par M. Brisson, tantôt par M. Jules Ferry. Seulement, on note cette circonstance caractéristique qu'on ne voit jamais M. Jules Ferry chez M. Brisson, et réciproquement.

Les anciens célébraient les funérailles par de grands festins. MM. Ferry et Brisson veulent-ils se mettre à la mode païenne, ou leurs Trompette donnent-ils prématurément le signal de la course dont la Présidence est le gain? Les deux hypothèses sont admissibles. En tous cas, ces messieurs agissent bien légèrement et bien cruellement tout ensemble à l'égard de ce pauvre M. Grévy. Leur précipitation est inconvenante et peut-être maladroite. Un vieux proverbe dit qu'on s'expose à bien des mécomptes en chaussant les souliers d'un mort.

Les incidents qui viennent de se passer à Nancy et à Mâcon, à propos de sujets de nationalité prussienne tenant des jeux dans les fêtes publiques, viennent de provoquer une circulaire ministérielle envoyée aux préfets pour les inviter à prévenir les municipalités de ne plus accorder désormais de permission de ce genre aux individus de nationalité étrangère.

On comprend que la circulaire vise principalement les sujets allemands.

Encore l'origine de la fortune du prince Victor!

D'après certains journaux autrichiens, le prince aurait hérité du « roi de Rome! » Voici comment, à ce que dit le *Gaulois*:

« Le fils de Napoléon I^{er} a laissé une fortune énorme — plus de cent millions — dont l'héritier fut l'empereur Ferdinand d'Autriche. Celui-ci en légua une grande partie à sa veuve, l'impératrice Marie-Anne, née princesse de Sardaigne.

« Celle-ci, étant morte à Prague, il y a six semaines environ, a nommé héritier principal l'empereur François-Joseph; mais parmi les parents auxquels elle a assigné des legs plus ou moins considérables figure, pour une part importante, sa nièce, la princesse Clotilde, mère du prince Victor.

« Et voilà comment une partie de la fortune de Napoléon I^{er} et de Napoléon II serait revenue, par voie d'Autriche et d'Italie, au jeune prince Victor. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 juin.

La Bourse d'aujourd'hui ne donne pas de grandes variations sur les rentes; quelques valeurs sont encore plus atteintes par les ventes continues et la vérité est que le marché se resserre de plus en plus. Les Consolidés anglais viennent aux mêmes cours qu'hier à 99 15/16.

Le 3 0/0 varie entre 78.25 et 78.27 1/2; l'amortissable ouvre à 80.05, cote un instant 79.95 et

— A genoux! à genoux! La classe, immobile et terrifiée, nous regardait en silence.

— A moi, les camarades! à moi! au secours! hurla enfin Pascal; le maître me brise!

Une dizaine d'élèves, alliés du rebelle, ceux qui croyaient à ses calomnies, se mirent à siffler.

— Kss! Kss! à bas le tyran!

L'école se divisait en deux camps bien marqués; mes amis et mes ennemis.

Je courbais toujours Pascal sous mon énergique étreinte; quand, soudain, je sentis une douleur aiguë, horrible.

D'un canif, caché sous sa veste, Pascal venait de me traverser la main. Le sang jaillit en abondance.

A cette vue, ce fut un tumulte indescriptible. Mes élèves allaient tous se précipiter les uns sur les autres, qui pour m'attaquer, qui pour me défendre.

Très-pâle, d'un geste énergique, j'arrêtai mes défenseurs.

— Non, m'écriai-je d'une voix ferme, non, pas de combats; je vous le défends.

J'abandonnai Pascal, que ma main blessée ne pouvait maintenir, et, levant les yeux sur le Christ, les abaissant ensuite sur les révoltés, qui toujours m'accablaient d'injures:

— Que Dieu vous pardonne! murmurai-je. Je ne pus en dire davantage:

reste en clôture à 80.07 1/2; le 4 1/2 s'échange entre 108 et 108.05.

La Banque de France ouvre à 5,160 et reste en fin de Bourse à 5,170.

Le Crédit Foncier est d'une fermeté remarquable à 1,335; les Obligations Foncières et Communales émises par cet établissement ne subissent presque pas de variations. Ce sont les valeurs les plus recherchées par l'épargne, avec les Obligations de chemins de fer et les rentes françaises. Elles présentent en effet toutes les garanties désirables et produisent un revenu convenablement rémunérateur. Quelques-unes de ces obligations, celles des emprunts 1879, sont des obligations à lots dont les tirages ont lieu six fois chaque année, et dont les lots varient de 1,000 à 100,000 fr.

Aux personnes qui ne peuvent acquérir d'un seul coup ces obligations, nous recommandons la Société d'épargne, la Fourmi, 3, rue d'Aboukir, Paris. Cette Société reçoit de ses adhérents des versements mensuels au moyen desquels elle achète des obligations à lots. Après un temps déterminé, le capital représenté par ces obligations, ces intérêts et les lots sont distribués aux sociétaires.

La Banque de Paris est à 845. Le Comptoir d'Escompte maintient ses cours à 970. Le Crédit Industriel et Commercial reste à 680.

La tenue des obligations Ouest-Algérien 4 0/0 (garanties par l'Etat) est toujours satisfaisante; l'épargne classe ce titre qui lui donne au cours actuel un placement de 4 65 0/0 sans compter la prime du remboursement à 500 fr.

Les chemins français sont sans grandes variations: le Nord cote 1,728.75, le Lyon 1,220, l'Orléans 1,310, le Midi 1,205, l'Est 757.50, l'Ouest 820.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Demain matin, toutes les brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Saumur seront passées en revue, sur le Champ-de-Foire, par M. le général Culet.

9^e CORPS D'ARMÉE.

APPEL DES RÉSERVISTES.

Classes 1875 et 1877.

Réserve de l'armée de terre.

Les Réservistes. — Infanterie de ligne, zouaves, tirailleurs, chasseurs à pied, sapeurs-pompier, génie, gendarmerie, bataillons d'artillerie de forteresse, pontonnier, — sont appelés du lundi 25 août au dimanche 24 septembre inclus.

Les réservistes de la cavalerie et des régiments d'artillerie seront convoqués en 3 séries et par ordre d'appel individuels:

Les réservistes appartenant: 1^o aux escadrons du train des équipages; 2^o aux sections de secrétaires d'état-major et recrutement; 3^o aux sections de commis et ouvriers d'administration; 4^o aux sections d'infirmiers militaires; 5^o aux compagnies d'ouvriers d'artillerie; 6^o aux compagnies d'artificiers, seront convoqués par ordres d'appel individuels, à des époques variables et pendant tout le cours de l'année.

Transport à prix réduit. — Les réservistes qui ont à faire usage des voies ferrées pour se rendre à leur destination, seront admis à voyager à prix réduit, sur la présentation de leur livret.

Ah! cruels enfants, avec leurs insultes, ils m'avaient blessé au cœur. C'était ainsi qu'une partie de mes élèves récompensait mon dévouement.

Je souffrais cruellement, mais je n'en laissais rien voir. Peu à peu, devant la fermeté de mon attitude, la révolte s'apaisait.

Alors, voulant le ranimer, Pascal s'avança vers la chaire où je me tenais adossé; et, le poing levé, bravant l'étincelle indignée de mon regard:

— Le lâche! cria-t-il d'un accent provocateur; le lâche! il refuse de se défendre... il a peur!

Dans l'emportement de sa haine, le méchant avait manqué de prudence. A cette nouvelle insulte, malgré mon énergique défense, tous ceux qui m'aimaient fondirent sur le révolté, lui lançant à la tête des livres, de lourds encrriers de plomb.

Et Pascal, éperdu, terrifié, saignant, meurtri, hurlant comme une bête fauve, abandonné des siens, se précipita sur la place; puis, tout d'un trait, il courut à la mairie, pour y faire de nouvelles dénonciations.

A peine eut-il disparu que je fus entouré de tous mes chers amis. Ils formaient cercle autour de ma chaire. Toutes les petites mains hâlées et robustes se tendaient vers la mienne. Elles étaient fières de m'avoir défendu. De toutes les lèvres sortaient ces seuls mots:

— Nous vous aimons! nous vous aimons! Ces bonnes paroles firent éclater mon cœur; et,

Les frais de route auxquels les réservistes auront droit leur seront payés à leur arrivée au corps ou au bureau de recrutement.

Recommandations. — Tous les réservistes devront se faire couper les cheveux et la barbe à l'ordonnance avant d'arriver au corps.

Il leur est recommandé d'être pourvu d'une ou deux chemises, d'un caleçon et d'une paire de chaussures en bon état; ils pourront faire usage de ces effets pendant la période d'instruction; dans ce cas ils recevront une indemnité.

Ceux d'entre eux qui ont appartenu à l'armée active et qui ont reçu des effets d'habillement à leur départ du corps devront, pour rejoindre, être revêtus de ces effets, faute de quoi ils seraient punis de 4 jours de prison et maintenus ensuite au corps pendant 4 jours.

Dispositions pénales. — Hors le cas de force majeure, dûment constaté, de dispense ou d'ajournement accordé par l'autorité militaire, tout réserviste qui ne sera pas rendu à destination dans les délais légaux sera poursuivi comme insoumis, conformément aux dispositions du Code de justice militaire. Quant à celui qui se présentera en retard tout en étant dans les délais légaux, il sera puni de prison et retenu au corps, après le renvoi de sa classe, pour achever effectivement sa période d'instruction. Les hommes qui se présenteront à destination le jour indiqué, mais à une heure trop tardive, vu la distance qu'ils auront eue à parcourir, s'exposeront à être punis disciplinairement.

Les réservistes qui se présenteront sans livrets ou avec des livrets en mauvais état seront de même punis disciplinairement et seront également retenus au corps après le départ des autres réservistes, autant de jours qu'ils en auront passé en prison.

Réserve de l'armée de mer.

Equipages de la flotte, infirmiers maritimes, artillerie de la marine, armuriers, infanterie de la marine.

Convocation pour une période d'exercices en 1884.

Conformément aux ordres du ministre de la marine et des colonies, sont appelés pour faire une période d'exercices de 28 jours, comptant du 25 août 1884, les réservistes qui font partie des classes 1875 et 1877, ou se sont engagés volontairement du 1^{er} janvier au 31 décembre 1876 et du 1^{er} janvier au 31 décembre 1878.

MANŒUVRES DE CAVALERIE.

Le ministre de la guerre a décidé qu'il n'y aurait pas, cette année, de grandes manœuvres de cavalerie. Toutes les brigades seront réunies sur un terrain à proximité des garnisons des deux régiments pour évoluer pendant plusieurs jours.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889.

On sait qu'en 1889 doit avoir lieu, à Paris, une nouvelle Exposition universelle;

lentement, une larme vint franger mes paupières.

A cette vue, les rebelles eux-mêmes se sentirent vaincus. Ils me regardèrent d'un air triste et soumis; puis, tombant à genoux:

— Pardon! pardon! balbutièrent-ils... Pourquoi avons-nous écouté Pascal?

Ces enfants n'étaient pas méchants. Leur révolte ne venait que des calomnies de Pascal; et, devant leur repentir sincère, ému jusqu'au fond de l'âme, je leur tendis la main.

Jamais nous ne nous étions tant aimés.

En cet instant le garde-champêtre apparut au seuil de la maison d'école. Il était accompagné de trois conseillers municipaux accourus en toute hâte.

Pascal avait fait son rapport.

(A suivre.) DU CAMPFRANC.

En cour d'assises:

Un cocher est accusé d'assassinat sur les personnes de sa femme et de sa belle-mère.

Le défenseur vient d'implorer les circonstances atténuantes.

— Accusé, dit le président, avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense?

— Un seul mot, mon bon juge. Vous me tiendrez compte que j'ai cinquante ans passés et que c'est la première fois que ça m'arrive.

La chose est décidée en principe et déjà on s'occupe, au ministère du commerce, de l'étude des voies et moyens.

TIR AUX PIGEONS DE SAUMUR.

Lundi 7 Juillet 1884.

À 1 heure, **Poule d'essai**, — 1 louis, 1 pigeon à 26 mètres.
À 2 heures, **Handicap optimal**.
À 3 heures, **Prix de Saint-Hubert**, 7 pigeons à 26 mètres, — entrée 2 louis.
Le premier recevra 30 0/0 sur les entrées et une belle boîte de pistolets de combat (valeur 400 fr.); le deuxième recevra 20 0/0 sur les entrées; le troisième recevra 10 0/0 sur les entrées.

M. Bouchereau, armurier du tir, tiendra des fusils et des cartouches de poudre ordinaire et de poudre de bois à la disposition des tireurs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. MATHÉLIE, gérant du Cercle Saint-Hubert, à Saumur.

Notre premier ténor léger, M. Grandville, est engagé pour la saison d'été qui ouvrira le mardi 15 juillet au Casino d'Arcaçhon.

L'Impresario annonce l'engagement, comme régisseur général du Théâtre-Italien de Paris, de M. Emile Marck, ancien directeur des théâtres de Nancy, Metz, Strasbourg, La Haye, Angers-Saumur, Lyon, etc.

MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE.

Demain dimanche, 22 juin, à 8 heures 1/4 du soir, la musique de l'école des Récollets exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants :

1. Les Bréhemoniens, pas redoublé... FAVRE.
2. La Gazelle, polka... MULLOT.
3. Le Répertoire parisien, quadrille... MÉRAT.
4. Hymne à la France, chœur à 4 voix... GOUNOD.
5. Les Pupilles de la République, pas redoublé... RASPAIL.

BLOU. — Le 15 juin, vers 9 heures du soir, les sieurs Charles Sturn et Chauveau, ouvriers terrassiers, vinrent demander à boire à leur contre-maître, M. Delpêche, Jean, établi sur la ligne de Saumur à La Flèche, au lieu dit Loucheruy, commune de Blou. Sur son refus ils l'accablèrent d'insultes ainsi que sa femme.

M. Delpêche étant sorti pour les forcer à s'éloigner, reçut plusieurs coups de poings et de pieds qui l'envoyèrent rouler dans le fossé. Il était à peine relevé de sa chute que Sturn s'élança sur lui un couteau à la main et ven frappa à la tête et au bras. La blessure du bras fut profonde, le sang coulait en abondance.

Aux cris de la victime, on vint à son secours, et M. Delpêche fut immédiatement conduit à Longué, chez un pharmacien qui réussit à arrêter l'hémorragie.

Sturn a été mis en état d'arrestation.

BAUGÉ.

Dimanche, la solennité de la Fête-Dieu a été célébrée à Baugé avec le plus vif éclat.

Depuis très-longtemps, dit la *Petite Gazette de l'Ouest*, on n'avait remarqué un pareil enthousiasme, une telle ardeur.

Le nombre des personnes qui suivaient la procession était considérable. Les rues avaient été décorées avec le plus grand soin et le goût le plus heureux. Partout des fleurs, de la verdure, des oriflammes, des banderoles. Le recueillement le plus grand n'a cessé d'être observé sur tout le parcours. Il y avait là une piété vive, sincère, un véritable réveil de la foi antique.

ANGERS.

M. le docteur Gourdon a communiqué à la presse angevine un exemplaire du Mémoire qu'il adresse au Conseil d'Etat pour obtenir l'annulation de l'élection du docteur Legludic au Conseil municipal d'Angers.

Ce papier est très-instructif et très-amusant.

M. Gourdon prouve que son « cher » collègue est un agent salarié de la commune.

Et pas un petit agent salarié, non ! car le beau docteur touche 700 fr. de traitement fixe, et 8,310 fr. de traitement éventuel. Total, 9,010 fr.

Que d'opportunistes seraient démagogues à si bon compte !

Peuple, on te trompe !

TOURS.

Commencement d'émeute. — Une représentation donnée jeudi soir sur la place de l'Hôtel-de-Ville, par des acrobates, a donné lieu à un commencement d'émeute regrettable.

Parmi les curieux, certains se sont avisés de grimper dans les arbres, afin de jouir ainsi, plus à leur aise, du spectacle. Vient à passer des agents de police.

Ceux-ci, tout en flairant, aperçoivent des formes humaines perchées au-dessus d'eux, et craignant que notre mail ne soit pris à la fin pour une forêt vierge d'Amérique, ils intimement aux spectateurs aériens l'ordre de descendre. Une conversation s'engage et les loustics de penser à maître renard de la Fontaine parlementant avec maître corbeau.

Les délinquants se décident enfin à descendre et les agents furieux veulent procéder à leur arrestation. La foule s'ameute, prend parti pour les grimpeurs et se précipite sur les représentants de la force publique. C'est une véritable bagarre.

Les agents ont été contraints de lâcher leurs prisonniers et le parti le plus sûr pour eux en cette circonstance a été de détalier à toutes jambes et de gagner bien vite le bureau central de police, poursuivis par les huées et les sifflets.

Quelques instants après, la patrouille est survenue et la foule de se sauver à son tour. Une arrestation a été opérée à côté du bureau central de police.

Ces faits se sont passés vers 10 heures. (Journal d'Indre-et-Loire.)

ORLÉANS.

La présence d'un musée d'anatomie, installé à la foire du Mail, et dirigé par un Allemand, naturalisé Suisse, a occasionné, lundi et mardi, des désordres assez graves et vraiment regrettables.

Lundi soir, un grand nombre de jeunes gens sont allés devant le musée Mehlberg, où ils ont crié : « A bas les Allemands ! » La police leur intima l'ordre de se disperser, et, comme on n'en faisait rien, procéda à deux arrestations qui ne se firent pas sans résistance et sans bousculade. Mais enfin force resta aux agents, et les deux jeunes gens arrêtés ne furent relâchés qu'après une sévère admonestation du commissaire central.

Le lendemain, la manifestation fut plus nombreuse et plus bruyante; mille personnes se trouvèrent rassemblées près de la baraque. Les autorités administratives, la gendarmerie et la police étaient là, attendant les événements et prêts à agir.

La foule, exaspérée par les allures assez insolentes des employés du musée, commença à prendre une attitude plus déterminée. « Il faut mettre le feu à la baraque », crie un manifestant. « Nous mettrons le feu au faubourg Bannier », répond Mehlberg.

A cette parole au moins imprudente, la foule monte à l'assaut du musée, le commissaire central donne l'ordre de disperser les émeutiers. Ça devient une véritable bataille; les pierres volent de toutes parts. Quatre arrestations sont opérées. On cherche vainement à délivrer les prisonniers qu'on emmenait. On revient vers le musée, et on le bombarde de pierres pendant près d'une demi-heure.

Enfin, grâce à une vigoureuse offensive de la gendarmerie, la place fut balayée, et la victoire resta à l'ordre.

La police devait protéger les étrangers, puisque l'administration les avait admis. Mais l'administration n'aurait pas dû les admettre.

Faits divers.

L'instituteur laïque de Luthézieu (Ain) a été arrêté sous l'inculpation de nombreux attentats à la pudeur.

Cet instituteur avait déjà précédemment été changé de résidence pour des faits analogues.

Le préfet a pris un arrêté de révocation immédiate.

L'administration nous semble bien sévère. Pourquoi pas un simple changement comme pour la première fois ?

Les fraises à Paris. — Lundi, sur le carreau des Halles, on a compté jusqu'à onze cent cinquante voitures chargées chacune de quarante-cinq paniers de fraises.

Comme le poids moyen des paniers est de huit kilos ou à peu près, il y avait donc, ce jour-là, 414,000 kilogrammes de fraises.

Comment on pétrit le pain en Chine. — Voulez-vous savoir comment on pétrit le pain en Chine ? Ce n'est ni avec les bras comme chez nous, ni avec les pieds comme chez les Espagnols. Sur un large banc appuyé contre le mur de la maison, le boulanger jette un bloc de pâte à pétrir, puis il va s'asseoir sur l'extrémité libre d'une perche de bambou dont l'autre bout est fixé dans le mur au-dessus d'un banc. Il commence alors à sautiller sur son bambou, avançant et reculant, et toujours de manière que la perche écrase ou presse la pâte, jusqu'à ce que celle-ci soit bien remuée.

Au point de vue de la propreté, ce procédé vaut bien notre pétrissage à bras, mais les Chinois ne connaissent pas le sifflement du geindre.

CONSEILS ET RECETTES.

CONTRE LES MOUCHES ET LES TAONS.

On arrivera facilement à éloigner les mouches et les taons en bouchonnant les chevaux aux endroits les plus sensibles avec un mélange de 60 grammes d'assa fetida dissous dans deux verres d'eau et un verre de vinaigre. Cette composition n'est pas nuisible aux animaux qui seraient tentés de passer leur langue sur les parties humectées. On peut aussi l'utiliser pour les bœufs.

BIBLIOGRAPHIE.

La 7^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE par V.-A. MALTE-BRUN vient d'être mise en vente par l'éditeur Jules Rouff.

Toujours consacrée à la Prusse Rhénane, elle renseigne le lecteur sur les cercles et villes du district d'Aix-la-Chapelle, et entame l'étude du district de Trèves.

Ornée de quatre gravures qui représentent une vue d'Oberwesel, le château d'Eiz, le château d'Erenfels et le pont sur la Moselle à Coblenz, elle renferme de plus une belle carte des chemins de fer stratégiques de la Prusse Rhénane.

LA MUSIQUE POPULAIRE

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Bureaux : Boulevard St-Michel, 78, Paris.

Abonnements : Un an, Paris 12 fr. — Départements, 14 fr. — Un numéro : 25 centimes.

Sommaire du n° 140.

TEXTE. — Double concours de la Musique populaire. — M^{me} Franck-Duvernoy, par Alphonse Baralle. — Les œuvres dramatiques de Berlioz, par A. Boutarel. — Revue musicale, par A. Baralle. — La musique et les théâtres de Paris en 1790; par E. Grégoir. — Concert américain, par G. Ludger. — Revue des concerts, par Rhemour. — Nouvelles diverses.

MUSIQUE. — Le Vallon, paroles de Lamartine, musique de M. A. Botte (2^{me} strophe). — Fantaisie mazurka pour le piano, par M. Langlois.

ILLUSTRATION. — Portrait de M^{me} Franck-Duvernoy.

Tout abonné recevra gratis en prime :

Douze francs d'ouvrages ou gravures à choisir dans les catalogues qui seront envoyés franco et gratuitement, avec un numéro du journal, à toute personne qui en fera la demande à l'administration, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

Un livre clair, précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître, était depuis longtemps désiré. Nous sommes heureux d'annoncer enfin son apparition.

Il a pour titre DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE d'hygiène publique et privée, et est publié par le Docteur PAUL LABARTHE, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain

remarquable et justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris : MM. Béné-Barde, Bergeron, Bouley, Delasiauve, Fort, Fano, Galippe, Garrigou-Désarènes, Jules Guérin, Landrieux, Labarthe père, Marchand, Monin, Péan, Poyet, Robinet, De Soyre, etc.

Ce Dictionnaire contient : — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits; — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE est illustré de 1,000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu franco au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 20 francs. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande.)

En vente la 6^e Série.

Théâtre de Saumur.

Les Artistes du Théâtre d'Angers, autorisés par l'Association Artistique.

DIMANCHE 22 juin 1884,

UNE SEULE REPRÉSENTATION

Avec le concours de

M^{lle} MARIE SOLL, du théâtre d'Angers; M. PR. LAMY, du théâtre d'Angers; M^{lle} R. GÉNIN, du théâtre d'Angers.

LA PAPILLONNE

Comédie en 3 actes, de Victorien SARDOT.

M^{lle} Marie SOLL jouera le rôle de Camille; M. LAMY celui de Champignac.

DISTRIBUTION :

Champignac.....	MM. Lamy.
Riverol.....	Faucheux.
Fridolin.....	Robin.
Josselin.....	Simian.
Joseph.....	Maurins.
Camille.....	M ^{mes} Marie Soll.
Constance.....	R. Génin.
Antoinette.....	Lenoit.
Une femme de chambre.....	X...

Le spectacle sera terminé par :

LES CHARBONNIERS

Opéra-comique en 1 acte, de M. Philippe Gille, musique de J. Costé.

Distribution :

Pierre Cargougnol.....	MM. Lamy.
Bidard.....	Faucheux.
Tardivel.....	Simian.
Thérèse Valbrezègue.....	M ^{lle} Marie Soll.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

UNE VÉRITÉ.

Par l'emploi de l'Eau et de la Pommade du Dr JACOMY on est certain d'arrêter la chute des cheveux la plus rebelle. Un grand nombre de médecins ont reconnu l'efficacité de ces préparations basées sur la science et l'hygiène. Dépôt chez MM. NORMANDINE, pharmacien, 11, rue Saint-Jean; DECARTE, coiffeur, rue Saint-Jean, qui donnent gratuitement la brochure explicative.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 23.

A VENDRE

Deux hectares 25 ares 50 centiares environ de terre, à la Gagnerie, commune de Distré;
Un hectare 21 ares environ de terre, à l'Enclos, même commune;
Et 7 ares 75 centiares environ de vigne, aux Chauffeurs, même commune.
S'adresser à M^e AUBOYER.

Agence des Ventes et Locations (2^e année)

L. RENARD

ANCIEN NOTAIRE,
16, rue Verte, Saumur.

A LOUER : maisons avec remises, écuries et jardins.

A VENDRE : maisons au centre de la ville, fermes et closiers.

A CÉDER : fonds d'épicerie et café.

Recouvrements de toute nature. Placements de fonds.

S'adresser à M. RENARD, agent d'affaires, 16, rue Verte.

EXCELLENT PLACEMENT EN TOURAINE
Près chemin de fer.

A VENDRE

Belle Terre

DE GRAND AVENIR,

275 hectares, dont 60 de prairies, 20 de jeunes vignes, en rapport,

Château, parc, futaies, taillis, fermes, cheptel important, céréales, racines, élevage, engraissement, culture industrielle.

Beaux revenus.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal. (402)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs la barrique;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

Étude de M^e Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Pour cause de cessation de commerce,

Le dimanche 22 juin 1884, à 1 heure après midi,

Et jours suivants, s'il y a lieu,

A Saumur, rue de la Petite-Bilange, n° 27, au domicile de M^{me} veuve Lafay, dit Cotton.

Il sera vendu :

Grandes tables de salle à manger, buffet-desserts, chaises, tabourets, calorifère, tableaux, pendules, glaces, petit bureau, table de cuisine, buffet à deux corps, billot, cuvier à lessive avec support;

Commodes, tables de nuit, bois de lit, couvertures, matelas, couvrepieds, couvertures en laine, oreillers, traversins, rideaux, descentes de lit et lits de fer;

Batterie de cuisine en cuivre et fer battu, vaisselle, verrerie, bols à vin chaud, réchauds de table, fourneau et appareils à gaz, coffre à son et avoine, harnais de charrette, accessoires d'écurie et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, Ch. MILLION. (463)

A VENDRE

CHEVAL NORMAND

Agé de 7 ans,

S'attelle et se monte facilement.

S'adresser, 78, rue d'Orléans.

A VENDRE

Deux bons Billards

S'adresser au CAFÉ DE LA PAIX.

A VENDRE

Une jolie CHIENNE couchante, âgée de deux ans, à l'essai, si on le désire.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UN BON CAFÉ

ET ÉPICERIE

Situé à Saumur, au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Excellente CLIENTÈLE de boucher-praticien pour les bestiaux.

S'adresser à M. Lhuillier-David, à Brain-sur-Allonnes, près Saumur (Maine-et-Loire).

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Ou pour la Saint-Jean

MAISON

Située rue Saint-Jean, n° 40,

Composée d'un magasin, d'une salle à manger, trois chambres, cave et grenier.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, à M. COIGNARD, et à M^{me} veuve RICHARD, rue de la Marine.

A LOUER

UNE MAISON

Sise rue d'Orléans,

Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

Rue Saint-Jean, n° 29.

Un 1^{er}, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon; Au 2^e, deux chambres à coucher; au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine; diverses servitudes; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, rue Saint-Jean, 27. (60)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884.

BEAU ET VASTE

MAGASIN

Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M^{me} DUPUY-LÉBRETON, même rue. (86)

ENTREPRISE RAYNAULT

M^{me} veuve RAYNAULT a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle continue comme par le passé son service d'Omnibus pour les Gares, la Ville et la Campagne. (436)

Manufacture de Pianos et Orgues

Rue de Montreuil, 119, Paris

12 Médailles d'honneur

LÉPICIER

RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.

M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur.

Adresser les demandes au bureau du journal.

AVIS

M. Auguste DOC, graveur, nouvellement arrivé de Paris, vient de s'installer à Saumur.

Elève de graveurs éminents, il est à même de répondre à toutes les demandes qui pourront lui être faites pour tout ce qui concerne la gravure sur métaux, nacre, ivoire, orfèvrerie, bijoux.

Chiffres, armoires, écussons, adresses, etc., etc.

Atelier, 91, rue de Fenet.

UN JEUNE HOMME se propose pour cirer les parquets, entretenir les maisons, faire le jardinage et soigner les malades le jour et la nuit.

S'adresser au bureau du journal.

M. FUSELLIER, Louis, rue Haute-Saint-Pierre, n° 27, se propose pour servir dans les diners, cirer les parquets, remplacer les domestiques, mettre le vin en bouteilles et remplir tous les emplois de ce genre qu'on voudra bien lui confier.

ON DEMANDE un concierge.

S'adresser au bureau du journal.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 JUIN 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture précé ^{de}	Dernier cours.		Coture précé ^{de}	Dernier cours.		Coture précé ^{de}	Dernier cours.		Coture précé ^{de}	Dernier cours.
3 %	78 40	78 25	Est	760	757 50	Obligations.			Gaz parisien	524	525
3 % amortissable	80 20	80 05	Paris-Lyon-Méditerranée	1221 25	1225	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	514	515	Est	364 50	364
3 % (nouveau)	107 25	107 50	Midi	1207 50	1205	1865, 4 %	520	519	Midi	374	376
4 1/2 %	107 25	107 50	Nord	1730	1730	1869, 3 %	408 75	409 50	Nord	378	377 50
4 1/2 % (nouveau)	108 10	108	Orléans	1312 50	1305	1871, 3 %	400	400	Orléans	373 50	374
Obligations du Trésor	520	522	Ouest	815	820	1875, 4 %	512 50	514	Ouest	376	379
Banque de France	5178 75	5160	Compagnie parisienne du Gaz	1475	1475	1876, 4 %	512 50	514	Paris-Lyon-Méditerranée	379	379
Société Générale	470	470	Canal de Suez	2027 50	2015	Paris-Bourbonnais	375	375	Canal de Suez		570
Comptoir d'escompte	987 50		C. gén. Transatlantique	505	507 50	Bons de liquid. Ville de Paris	520 50	520 50			
Crédit Lyonnais	550	555				Obligations communales 1879	448 50	450			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1335	1330				Obligat. foncières 1879 3 %	448	448			
Crédit mobilier	332 50	333 75				Obligat. foncières 1883 3 %	357 50	357 50			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)						Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 19 Mai 1884)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.						SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR									
Heures	Minutes	Matin	Soir	Express	Poste	Mixte	Omn.	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct.				
3	55	matin				Saumur (départ)	6 05	7 24	9	1 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 14		
9	16	matin				Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 9	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46			
1	25	soir				Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54			
3	32					Montreuil-Bellay (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39		
7	15																				
10	36																				
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.						SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR									
Heures	Minutes	Matin	Soir	Express	Poste	Mixte	Omn.	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct.				
3	21	matin				Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7 8	1 55	8 35
8	37	soir				Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 20	2 51	9 55
12	48					Lernay	7 02	8 21	2 11	5 8	8 51	Lernay	6 07	9 18	1 28	4 37	8 9	Arçay	8 34	3 4	10 11
4	44					Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau	9 27	3 54	11 2
7	4					Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Neuville	9 57	4 24	11 27
10	24																	Poitiers	10 32	4 56	12 1

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,